



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 9 janvier 2012, les règlements suivants ont été adoptés :

- règlement 2012-201 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 97-006 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout
- règlement 2012-202 relatif au stationnement dans les rues sur le territoire de la municipalité
- règlement 2012-203 désignant les personnes habilitées à émettre des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Crabtree
- règlement 2012-205 – autorisant la conclusion d'une entente relative à l'entretien d'une section du chemin froment entre les municipalités de Saint-Paul et Crabtree

Ces règlements sont entrés en vigueur le 11 janvier 2012.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 12 janvier 2012

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),
Nom
....., secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12 janvier 2012 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 janvier 2012

.....
Pierre Rondeau